

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du jeudi 21 octobre 2021

Date de convocation : 7 octobre 2021

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 16 titulaires – 16 suppléants

Le 21 octobre 2021, s'est tenue l'assemblée générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence Monsieur Pierre-Marc KNAFF, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 7 octobre 2021. Au vu du contexte sanitaire, cette assemblée générale s'est tenue en visio-conférence.

Membres présents avec voix délibérative : Mme BOEVER-THILL, M. CIMARELLI, M. DESTREMONT, Mme FATTORELLI, M. FELTEN, M. HEGAY (procuration de M. SCHUH), M. KALMES, M. KNAFF, M. RISSER, Mme ROMEO, Mme SCHMIT et Mme VIDAL (procuration de M. HENROTTE)

Membres excusés : M. HAMEN, M. SCHUH, Mme TORLOTING et M. WEIMERSKIRCH

Présents sans voix délibérative : Mme ARTS, M. CODELLO, M. COMMARD, M. GRABOWSKI, Mme HABAY-LÊ et Mme YERAL

Le Président ouvre la séance à 17h30 et le quorum étant atteint, il passe à l'examen des points à l'ordre du jour.

1. Installation nouveaux membres

DAG2021-03-01 : Installation de nouveaux membres du GECT Alzette Belval et Mise à jour de l'Assemblée Générale

Conformément aux délibérations du Conseil Régional GRAND EST en date du 10.09.2021, du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 20.09.2021 et du Conseil Départemental de Moselle en date du 16 septembre 2021, l'Assemblée Générale :

- INSTALLE dans leurs fonctions :
 - o Pour la Région GRAND EST : Madame Brigitte TORLOTING membre-titulaire et Mme Véronique SCHMIT membre-suppléante.
 - o Pour le Département de Meurthe-et-Moselle : Monsieur Vincent HAMEN membre-titulaire et Madame Annie SILVESTRI membre-suppléante.
 - o Pour le Département de Moselle : Monsieur Gilbert SCHUH membre-titulaire et Madame Alexandra REBSTOCK membre-suppléante.

- MET A JOUR la formation de l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval comme suit :

	voix	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ville d'Esch sur Alzette	2	M Pierre-Marc KNAFF	Mme Daliah SCHOLL
Commune de Mondervange	2	Mme Anouk BOEVER-THILL	M Jeannot FÜRPASS

Commune de Sanem	2	Mme Simone ASSELBORN-BINTZ	Mme Franca ROMEO
Commune de Schiffange	2	M Paul WEIMERSKIRCH	M Albert KALMES
Etat luxembourgeois	2	M Claude TURMES	Mme Marie-Josée VIDAL
Etat luxembourgeois	2	M Pierre GRAMEGNA	M Jean-Marie HAENSEL
Etat luxembourgeois	2	Mme Taina BOFFERDING	M Pol HENROTTE
Etat luxembourgeois	2	Mme Corinne CAHEN	M Jean-Claude FELTEN
CCPHVA	1	Mme Viviane FATTORELLI	M Gilles DESTREMONT
CCPHVA	1	M Sébastien REHIBI	M Claude BOCEK
CCPHVA	1	M Patrick RISSER	M Antoine FALCHI
CCPHVA	1	M Daniel CIMARELLI	M Stephan BRUSCO
CD54	3	M Vincent HAMEN	Mme Annie SILVESTRI
CD57	3	M Gilbert SCHUH	Mme Alexandra REBSTOCK
Région Grand Est	3	Mme Brigitte TORLOTING	Mme Véronique SCHMIT
Etat français	3	M Thierry HEGAY	M Frédéric CARRE

2. Mise à jour de la composition du Bureau

DAG2021-03-02 : Mise à jour de la composition du Bureau du GECT Alzette Belval

Compte-tenu de l'installation des nouveaux membres, l'Assemblée Générale VALIDE la composition du Bureau.

Délégation française	Délégation luxembourgeoise
Thierry HEGAY (1er VP)	Pierre-Marc KNAFF (Président)
Daniel CIMARELLI (VP)	Marie-Josée VIDAL (VP)
Vincent HAMEN	Anouk BOEVER-THILL
Gilbert SCHUH	Franca ROMEO
Brigitte TORLOTING	Paul WEIMERSKIRCH

3. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 mars 2021

DAG2021-03-03 : Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 05.03.2021

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le procès-verbal du 5 mars 2021 joint à la présente.

4. Rapport d'Activités 2020

DAG2021-03-04 : Rapport d'Activités 2020

L'Assemblée Générale PREND ACTE du Rapport d'Activités 2020 joint à la présente délibération.

5. Stratégie 2021/2027 : l'agglomération transfrontalière, ensemble !

DAG2021-03-05 : Stratégie 2021/2027 : l'agglomération transfrontalière, ensemble !

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le document « L'AGGLOMERATION TRANSFRONTALIERE ENSEMBLE ! Orientations Stratégiques PERIODE 3: 2021/2027 » fixant la stratégie à suivre par le GECT Alzette Belval (document joint à la présente délibération).
- ENTERINE la méthode triple pour un objectif « affirmer Alzette Belval comme une agglomération transfrontalière » et les 7 entrées thématiques :
 - santé _ plus fort ensemble

- Alzette Belval, pour une mobilité d'agglomération
 - une vie quotidienne sans frontières
 - Alzette Belval _ un écrin vert à assumer et à valoriser
 - Alzette Belval _ un avenir commun et résilient
 - Alzette Belval, territoire totem de la coopération franco-luxembourgeoise
- DONNE tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre cette stratégie.

6. Prolongation de la mission de préfiguration IBA Alzette Belval

DAG2021-03-06 : Prolongation de la mission de préfiguration IBA Alzette Belval

VU la DAG2019-03-02 du 09.07.2019,

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la prolongation de la mission de préfiguration IBA Alzette Belval jusque mi 2022, sous réserves de l'accord des partenaires-financeurs,
- ACCEPTE le nouveau plan de financement prévisionnel ci-annexé. Si d'importantes modifications venaient à être réalisées, l'Assemblée Générale sera saisie.
- AUTORISE le Président à proposer une reconduction des CDD aux agents en charge de la préfiguration dans la limite de mi 2022 et sous réserve de crédits suffisants.
- AUTORISE les modifications budgétaires idoines et notamment dans le cadre du budget 2022.
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment les projets d'avenants aux conventions dont les projets sont joints à cette délibération.

7. Remplacements, Accroissement Temporaire d'Activités ou Accroissement saisonnier d'activité

DAG2021-03-07 : Remplacements, Accroissement Temporaire d'Activités ou Accroissement saisonnier d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité) ou l'article 3 2° (accroissement saisonnier d'activité) ou l'article 3-1 (remplacements),

Remplacements, Accroissement Temporaire d'Activités ou Accroissement saisonnier d'activité

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité,

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Cas des agents pour un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

- AUTORISE Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour des accroissements d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée. Il sera chargé de la constatation des besoins

concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Cas des remplaçants

- AUTORISE Monsieur le Président, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

8. Communication des décisions prises par le Bureau

DAG2021-03-08 : Communication des décisions prises par le Bureau

L'Assemblée PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du GECT Alzette Belval :

DB2021-02	Bureau du 11.05.2021	Validation du compte-rendu du bureau du 2 février 2021
DB2021-03	Bureau du 11.05.2021	Autorisation de remboursement de dépenses réalisées par des agents
DB2021-04	Bureau du 21.10.2021	Validation du compte-rendu du bureau du 11 mai 2021
DB2021-05	Bureau du 21.10.2021	Interreg Grande Région - PROPOSITION de mise en œuvre de l'objectif une Europe plus proche des citoyens sur ALZETTE BELVAL
DB2021-06	Bureau du 21.10.2021	Participation au Cahier "télétravail frontalier" de la MOT : engagement, financement et convention multi partenariale
DB2021-07	Bureau du 21.10.2021	Projet de BHNS transfrontalier – étude de faisabilité
DB2021-08	Bureau du 21.10.2021	Adhésion à la mission « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

La réunion s'achève à 18h15, M. KNAFF clôt la séance.